

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Assurances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2025_028

**OBJET : RÉGULARISATION COTISATION 2025 - ACCEPTATION DU
REMBOURSEMENT**

Le maire de Givors,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'après mise à jour de la flotte automobile, un écart a été constaté par le service juridique lors de la facturation de la cotisation par Groupama,

Considérant qu'un solde de 3 230,48 € en faveur de la ville a été constaté,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'avoir d'un montant de 3 230,48 € au titre de la cotisation Flotte automobile du à la compagnie Groupama Rhône-Alpes-Auvergne pour l'année 2025.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.


Article 3 : Le directeur général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sise 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le vendredi 18 juillet 2025,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire



Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le 
ID : 069-216900910-20250718-DM2025_028-AU

Envoyé en Préfecture le :
Affiché ou notifié le :

Pour tous renseignements, contactez :
GESTION DES COLLECTIVITES
50 RUE DE SAINT-CYR

69009 LYON
TEL : 04 72 85 50 00

SD:865010824376490



000029 (000020) - 0001/0002
CL2100 (224047)

COMMUNE DE GIVORS
HOTEL DE VILLE
PLACE CAMILLE VALLIN
69701 GIVORS CEDEX

N° client/Identifiant internet : **18446351**
N° de titulaire : **40417906T**
N° de compte : **377943420**

OBJET : AVIS de REMBOURSEMENT

Le 19 juin 2025

Madame, Monsieur,

Les dernières opérations enregistrées sur votre compte et détaillées sur le document joint font apparaître un solde en votre faveur.

Vous trouverez donc ci-dessous un chèque de **3.230,48** euros.

Bien cordialement,
Votre conseiller Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Le règlement s'effectue sur notre ccp FR24 2004 1010 0700 7073 2F03 811
(BIC PSSTFRPLYO) en indiquant votre numéro de compte rappelé ci-dessus.

GROU1169



BNP PARIBAS

VERIFIER L'ABSENCE DE SURCHARGE
Chèque protégé par F.H.D.



Payez contre ce chèque non endossable ***TROIS MILLE DEUX/CENT TRENTE***
sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

EUROS QUARANTE-HUIT CTS****

*** COMMUNE DE GIVORS*******

* COMMUNE DE GIVORS

€ ****3230,48*******

GROU1169
0556550

201618 / 22
CLIP - NUMER Services 2036 / 04

Payable en France Compte

LYON

le 19.06.2025

ELYSEE HAUSSMANN ENTREPRISES 00819 00016405425
83 BD SEBASTOPOL
75002 PARIS
Guichet 00819
TEL : 01 55 23 70 06
chèque n°

GROUPAMA RHONES ALPES AUVERGNE
50 RUE DE ST CYR
69009 LYON
Ville de Givors

(66)

Relevé des opérations

PLACE CAMILLE VALLIN

69701 GIVORS CEDEX
 N° de Titulaire : 40417906T
 N° de compte : 377943420

LYON le 19/06/2025

TIP ANNUEL

NATURE DES OPERATIONS		A REGLER selon échéancier
OPERATIONS EN COURS		
VOTRE REGLEMENT DU 19.06.2025	-60.843,27	-3.230,48
NOTRE REGLEMENT	3.230,48	3.230,48
		0,00

000030 (000020) - 0002/0002

19.06.2025

CCTRC 7 DBNP425LCH250619093934684

IMPORTANT : Les montants sont exprimés TTC. Exonération de TVA en application de l'article 281 C 2° du CGI.


 Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole de ENT-COLL-COURTAGE GRAA N° 26906 DEPT 63
 Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances
 Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne, 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09
 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes
 Régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR, 4 Pl de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 N° TVA Intra-Communautaire : FR 46 779 838 366
02020000

—
—
—
—
—
—